

COMPTE-RENDU SESSION DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal dûment convoqué le 02.09.2021, s'est réuni en session ordinaire le jeudi neuf septembre, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mme LANDOUAR, Mr CHÉRY et dans l'ordre du tableau : Mme SARAZIN, Mr DÉsirÉ J.-C., Mme PIPARD, Mr BAUDON, Mr DÉsirÉ G., Mr ROBLAIN.

Etait absente excusée : Mme Julie LOGRE, pouvoir donné à Mme Carine SARAZIN.

Secrétaire de séance : Mme Carine SARAZIN

1) DÉCISION SUR DIVERS TRAVAUX ET PLANS DE FINANCEMENT AFFÉRENTS, DONT DÉPENDANCE DU PRESBYTÈRE ET VOIRIE

- Petite dépendance au Presbytère : le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, le devis de l'entreprise Vincent Pécheral d'un montant de 10 565 € HT – 12 678 € TTC pour la démolition et la reconstruction d'une petite dépendance à l'ancien Presbytère.

- Travaux de voirie : le Conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Cher pour le financement du programme 2021 de requalification de voirie = voies communales n°36 dite du Casson, n°19 dite des Chaumes à Boisroux et patte d'oie à La Vieille Morte, soit une surface à traiter de 3 998 m². La dépense globale est estimée à 30 018 € HT et l'aide sollicitée à 11 194,40 €.

D'autres travaux ont été validés = la fourniture de cailloux pour 1 012,50 € HT, la création de fossés pour 2 915 € HT et la fourniture d'enrobé à froid pour 675 € HT.

- Création d'une petite aire de loisirs : le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix, le nouveau plan de financement actualisé suite à la hausse des prix du mobilier urbain, soit une dépense totale de 10 635,32 € HT. L'Etat et le Pays Berry St-Amandois seront sollicités en vue d'un financement respectif à hauteur de 40 %, soit 4 254,13 €.

- Tracteur : une réflexion est engagée en vue de remplacer le gros tracteur compte tenu des réparations répétitives subies depuis le début de l'année.

2) DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRAT DE PERSONNEL

Madame le Maire indique avoir acté la demande de renouvellement de disponibilité de Bernard Chevrier, pour une durée d'un an à compter du 03/11/21. Ainsi, afin de pourvoir le poste vacant, Madame le Maire propose de recruter un agent contractuel, pour la période du 02 novembre 2021 au 31 octobre 2022. Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, valide cette disposition.

3) RÉPARTITION DES CHARGES DE VIDANGE DE DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de répercuter une partie de la dépense liée à la vidange et au nettoyage du dispositif d'assainissement commun à la mairie, l'école et aux logements dits de la mairie et de la poste, aux locataires des logements, soit 278 € TTC pour chacun d'entre eux.

4) DÉCISION MODIFICATION N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021 – RÉGULARISATION ÉCRITURES COMPTABLES

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix, le comptable de la Commune à réaliser les écritures permettant de solder le compte de tiers 4581, débiteur d'un montant de 1 786,96 €, au moyen d'une opération d'ordre non budgétaire sans incidence sur les résultats de la collectivité.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait un point sur les délégations qu'elle a reçues, notamment sur les actions en justice tant sur le projet éolien que sur le dossier de transfert des biens de section des Baudons.

- Madame le Maire informe le Conseil municipal de la décision de Monsieur Nicolas COULM de mettre un terme au bail commercial du bar-restaurant au 31 janvier 2022.

- Peupliers à Laveaux et à Courty : Madame le Maire insiste sur la nécessité de trouver, rapidement, une solution permettant à la Commune d'écartier la situation de risques dans laquelle elle se trouve du fait de la dangerosité des implantations alors que les négociations avec les professionnels s'avèrent infructueuses.

.../...

Dans l'immédiat,

- . l'Eurl Brunet vient d'abattre et de prélever 7 unités à Courty,
- . l'entreprise Tony Thévenet va procéder à l'abattage de 10 unités les plus dégradées.
- MFO indique que le Conseil départemental va procéder au remplacement des panneaux d'entrée et de sortie de bourg sous deux mois.
- La distribution du bulletin municipal est évoquée et sa qualité saluée.

Affiché le 13 septembre 2021

Le Maire,
Martine Fourdraine,